

Renouvellement de la gestion portuaire départementale

Signature des contrats de DSP portuaires



Dossier de presse

Opération presse | 5 novembre 2013

Contacts presse

Conseil général

Stéphanie Prémel

Tél. 02 96 62 63 28 | PREMELStephanie@c22.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie

Marie-Charlotte Maugain

T. 02 96 75 11 54

marie-charlotte.maugain@cotesdarmor.cci.fr

Entreprise Marinov – Lyonnaise des Eaux

Annie Mancel

T. 02 41 64 52 91

annie.mancel@lyonnaise-des-eaux.fr

Conseil
Général





Saint-Brieuc, le 5 novembre 2013

Communiqué de presse

Renouvellement de la gestion portuaire départementale : le Département conforte son ambition maritime

SIGNATURE DES TROIS CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE :

- avec la CCI22 pour les 14 ports départementaux de pêche, de commerce et de réparation navale
- avec la CCI22 pour le port de plaisance du Légué
- avec l'entreprise Marinov pour le port de plaisance de Pontrieux

Mardi 5 novembre, Michel Brémont, Vice-président du Département, et les délégataires retenus dans le cadre du renouvellement de la gestion portuaire départementale, ont signé les contrats de délégation de service public portuaire, à la criée d'Erquy. A cette occasion, les délégataires, en l'occurrence la CCI22, représentée par son Président Dominique Lecomte, et l'entreprise Marinov, représentée par son Directeur Guillaume Roucher, ont présenté les contours de ces trois contrats, qui prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 10 ans. A travers ce renouvellement, le Département, responsable de 17 ports départementaux de pêche, de commerce, de réparation navale et de plaisance, se donne les moyens, de mettre en œuvre son ambition maritime pour les 10 prochaines années.

Les 17 ports départementaux font tous l'objet d'une gestion déléguée matérialisée à travers plusieurs contrats. Actuellement, un contrat unique, appelé « concession portuaire départementale » couvre l'essentiel des ports de pêche, les ports de commerce, la réparation navale et une petite partie de la plaisance. **Ce contrat se termine le 31 décembre 2013.**

La nouvelle organisation, qui prendra effet pour **une durée de 10 ans**, reposera sur **un contrat d'affermage unique pour les 14 ports départementaux de pêche, de commerce et de réparation navale, et un contrat de concession pour les ports de plaisance du Légué et de Pontrieux.** Jusqu'à aujourd'hui, ces ports de plaisance relevaient de la « concession portuaire départementale » : ils étaient réunis au sein d'un même contrat avec les ports de commerce et une partie des ports de pêche.

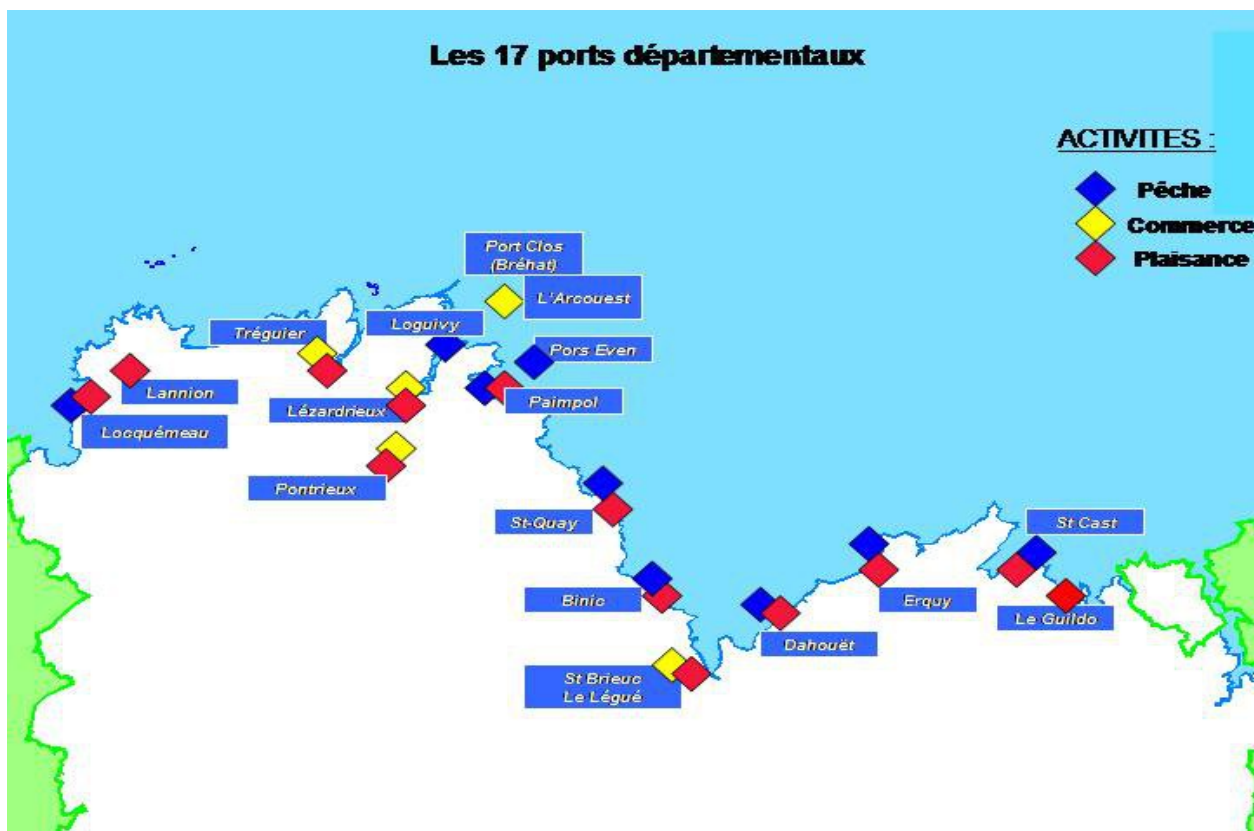
Ces ports de plaisance ont acquis une taille et un dynamisme qui leur permet de s'inscrire désormais pleinement dans les mêmes schémas d'organisation que tous les autres ports de plaisance Départementaux, à savoir un contrat de délégation par port de plaisance. Cette organisation privilégie la gestion locale pour permettre une meilleure réactivité et une réponse au plus près des usagers de la plaisance.

Après un an de procédure, l'Assemblée départementale, réunie en Commission permanente le 7 octobre 2013, avait procédé à la désignation des délégataires, en confiant la gestion des 14 ports **départementaux de pêche, de commerce et de réparation navale** à la **Chambre de Commerce et d'Industries des Côtes d'Armor**, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public pour une durée de 10 ans, contre 25 ans pour le contrat actuel. Il confie **l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des équipements légers de plaisance, dans le cadre de contrats de délégation de service public, à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor pour le port du Légué, et à l'entreprise Marinov, représentée localement par l'agence Lyonnaise des Eaux de Ploumagoar, pour le port de Pontrieux.**

La lisibilité, la cohérence, et le renforcement des synergies et des mutualisations entre les ports seront au cœur de la nouvelle organisation. Le renouvellement de la gestion portuaire départementale est une opportunité pour inscrire pleinement les ports dans la nouvelle politique mise en œuvre par le Département en faveur de **l'économie turquoise.**

Les 17 ports départementaux

Renouvellement de la gestion portuaire départementale



Les activités maritimes traditionnelles et les nouvelles économies maritimes sont des piliers structurants de l'économie départementale. Au-delà, la mer est une part de notre identité sur le plan historique et culturel. Pour réaffirmer et **renforcer l'ambition maritime des Côtes d'Armor**, le Conseil général promeut une **économie turquoise** qui intègre l'espace et les ressources dans une approche d'ensemble des enjeux terrestres et marins.

Lien privilégié entre la terre et la mer, condition du développement des activités maritimes, les ports sont au cœur de cette nouvelle politique départementale.

Le Département des Côtes d'Armor est responsable de **17 ports départementaux de pêche, de commerce, de réparation navale et de plaisance**.

Fin septembre 2012, il a lancé 3 procédures de délégation de service public (DSP) :

- Une DSP pour les 14 ports départementaux de pêche, de commerce et de réparation navale ;
- Une DSP pour le port de plaisance du Légué ;
- Une DSP pour le port de plaisance de Pontrieux.

Après un an de procédure, la Commission permanente du 7 octobre a procédé à la désignation des délégataires.

Les ports

L'Assemblée départementale, lors de la Commission permanente du 7 octobre 2013 a retenu l'offre de la Chambre de Commerce et d'Industrie et son projet de développement pour les 14 ports départementaux de pêche, de commerce et de réparation navale : Saint-Cast, Erquy, Dahouët, Le Légué, Saint-Quay, Pontrieux, Paimpol, Pors-Even, L'Arcoouest, Port-Clos (Bréhat), Loguivy, Lézardrieux, Tréguier, Pontrieux, Trédrez-Locquémeau.

Les 14 ports départementaux de pêche, commerce et réparation navale

LES PORTS AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE MARITIME DU DÉPARTEMENT

- En Côtes d'Armor, la filière pêche représente **plus de 1000 emplois** directs pour un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros. **Les criées costarmoricaines sont parmi les premières criées françaises**, tant en volume qu'en valeur : 5ème rang national pour la criée d'Erquy et 9ème rang national pour celle de Saint-Quay Portrieux.
- Au-delà des emplois directs de la filière, les ports de pêche génèrent de nombreux emplois indirects et induits. **Les évaluations permettent de dire que les ports de pêche, en Côtes d'Armor, sont à l'origine annuellement de 3 500 à 4 000 emplois directs, indirects et induits. Leur rôle pour l'équilibre des territoires est primordial.**
- La réparation navale, dans les ports du Légué et de Paimpol, est un service essentiel pour les plus de 200 navires de pêche du Département, pour les petits navires de commerce ainsi que pour la plaisance. Elle a acquis une réputation d'excellence avec des interventions auprès de ses clients sur toute la façade Manche. **Les aires de réparation navale du Légué et de Paimpol sont aussi le support indispensable de nombreuses TPE et PME qui interviennent sur les navires : électronique, mécanique marine, tôlerie, menuiserie et composites etc.**
- Les ports de commerce sont des équipements structurants par lesquels transitent plus de 500 000 tonnes de marchandises chaque année. Le port du Légué est le cinquième port de commerce à l'échelle régionale. Les ports de commerce génèrent directement 145 emplois pour notre territoire (environ 1 emploi pour 3 500 tonnes transportées). **Surtout, au regard des types de trafic, il apparaît que les ports de commerce sont directement au service de la première économie du Département : l'agriculture et l'agroalimentaire.**
- Enfin, le transport de passagers, notamment pour la desserte de l'île de Bréhat, est une activité à la fois vitale pour maintenir le lien territorial et en plein développement pour son volet touristique.

Chiffres clé

Filière pêche

Plus de 1000 emplois directs pour 140 millions d'euros de chiffre d'affaires

5ème rang national pour la criée d'Erquy

9ème rang national pour la criée de Saint-Quay-Portrieux

3 500 à 4 000 emplois directs, indirects et induits par la filière pêche

Réparation navale

Plus de 200 navires de pêche dans les ports du Légué et de Paimpol

Ports de commerce

Plus de 500 000 tonnes de marchandises qui transitent chaque année

5ème port de commerce à l'échelle régionale pour le port du Légué



RENFORCEMENT DES MUTUALISATIONS DES PORTS DÉPARTEMENTAUX : UNE NOUVELLE ÉTAPE

La concession portuaire départementale se termine le 31 décembre 2013. Son renouvellement est une opportunité pour inscrire pleinement les ports dans la nouvelle politique mise en œuvre par le Département en faveur de l'économie turquoise.

La force reconnue à notre modèle départemental tient aux mutualisations qu'il a su progressivement mettre en place entre les places portuaires, en particulier pour la pêche.

Aussi, en 2012, les élus du Département ont consacré une **nouvelle étape** en regroupant, au sein d'un même contrat, **l'ensemble des ports de pêche, de commerce et de réparation navale départementaux**. Cette évolution majeure se traduit, notamment, par l'intégration de la criée de Saint Quay dans le même contrat que les autres criées et ports de pêche, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

Lisibilité, cohérence, renforcement des synergies et des mutualisations entre les ports sont au cœur de la nouvelle organisation.

UN CONTRAT MODERNISÉ ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES CÔTES D'ARMOR

La Commission permanente du 7 octobre 2013 a retenu l'offre de la Chambre de Commerce et d'Industrie et son projet de développement pour les 14 ports départementaux de pêche, de commerce et de réparation navale.

Un contrat modernisé va organiser les relations entre le Département et la CCI. Ce contrat d'affermage, d'une durée de 10 ans, prévoit que :

- **Le Conseil général portera la réalisation des grands aménagements portuaires** : les nouveaux quais, terre-pleins etc. Parmi les grands investissements qui seront portés par le Département au cours des 10 ans, il y aura la **construction d'un quatrième quai pour le port de commerce du Légué**. Le Conseil général participe également à la **réalisation des équipements (bâtiments, superstructures...)** portés par la CCI au travers de **subventions d'équipements pour un montant total de 5,8 M€**.

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie assurera la gestion des ports et réalisera les opérations liées aux bâtiments et aux équipements**. A ce titre, elle s'engage sur un programme d'investissement ambitieux de **11 millions d'euros sur 10 ans**, auxquels s'ajoutent **7 millions d'euros pour le dragage des ports**.



Port de Saint-Quay-Portrieux



Port de Saint-Cast



Port d'Erquy

UN PROJET COMMUN AMBITIEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PÊCHE, COMMERCE ET RÉPARATION NAVALE

→ *Des orientations stratégiques fortes au service du territoire*

Les grandes orientations du nouveau contrat sont les suivantes :

■ **Pour la pêche :** Une pêche raisonnée et de qualité est au cœur du projet stratégique

Les 4 axes du projet stratégique pour la pêche :

- Renforcer l'attractivité des criées ;
- Renforcer l'attractivité des métiers de la pêche ;
- Maintenir un développement harmonieux des équilibres territoriaux, en lien avec les populations ;
- Faire preuve d'exemplarité environnementale en matière d'aménagement et de gestion des ports et des criées.

Concrètement, la mise en œuvre de ces orientations passera notamment par :

- Une amélioration constante du traitement des produits débarqués ;
- l'interconnexion progressive des criées bretonnes ;
- l'amélioration de la prévision des apports des produits, avec le développement de la vente à distance ;
- l'amélioration de la gestion des bacs ;
- l'amélioration des conditions de travail grâce à des extensions et à de nouveaux équipements.

■ **Pour le commerce :** Complémentarité et de la mise en réseau de tous les ports de commerce départementaux avec un objectif d'atteindre 600 000 tonnes en 2023.

Les 4 axes du projet stratégique pour le commerce :

- Renforcement et diversification des trafics ;
- amélioration de la productivité portuaire ;
- complémentarité et mise en réseau des ports ;
- développement du trafic passager dans le cadre de l'offre touristique

C'est donc conforter le Légué comme 5ème port de commerce départemental avec un tonnage de plus de 400 000 tonnes en 2023 ; c'est aussi permettre à Tréguier de renouer avec les volumes de trafic que le port connaissait avant la crise ; c'est enfin se tenir prêt à répondre aux besoins liés à la construction du champ d'éoliennes offshore en baie de Saint-Brieuc.

Concrètement :

- renforcer les équipes commerciales ;
- réaliser de nouveaux magasins de stockage ;
- moderniser les équipements existants ;



Erquy : un projet symbole du nouveau contrat

L'aménagement de la criée d'Erquy est un des grands projets porté par la CCI pour le nouveau contrat. Elle se présente comme un véritable symbole du nouvel état d'esprit de la délégation : développement économique, amélioration des conditions de travail et ouverture au public.

L'état d'esprit :

Le port de pêche, frontière close, devient frontière d'échanges et de partage. L'attractivité des ports de pêche nécessite de concilier activité professionnelle et satisfaction de la curiosité et de la soif d'apprendre du grand public.

Le projet :

une extension de 400 m² de la criée avec une remise à niveau de l'intégration de la criée dans le port et un aménagement touristique permettant de concilier visites, expositions et réceptions.

Coût prévisionnel :

1,4 Millions d'euros.



- débloquer des verrous réglementaires qui empêchent aujourd'hui d'accueillir certains trafics ;
- étudier les possibilités pour attirer des trafics innovants.

■ **Pour la réparation navale** : véritable service public pour les professionnels de la mer, la réparation navale se doit de continuer à répondre aux contraintes d'un accueil de tous les navires du département.

Elle saura aussi capitaliser sur le haut niveau de professionnalisme des équipes pour augmenter le nombre de navires accueillis et aussi diversifier l'offre.

→ *Un programme d'investissement de 11 M€ pour la CCI*

La Chambre de Commerce et d'Industrie réalisera 11M€ d'investissements avec :

■ **la création de nouveaux équipements majeurs** comme l'extension et la modernisation de la criée d'Erquy ou encore la réalisation de bâtiments de stockage pour le commerce au port du Légué.

■ **Un grand programme de modernisation** pour permettre à nos ports de mieux répondre à tous les enjeux actuels :

- La modernisation des criées départementales ;
- La modernisation des outillages : camions, équipements de criées, systèmes informatiques de vente...

« PORT DURABLE » : UNE POLITIQUE AU CŒUR DU CONTRAT

Le nouveau contrat s'inscrit dans la politique de « port durable » : articulée avec l'économie turquoise, bâtie à partir des exemples d'autres ports et de rencontres avec les acteurs du territoire.

Les Côtes d'Armor innovent en mettant les exigences du développement durable au cœur d'un contrat portuaire.

Tous les volets du concept de « développement durable » ont été abordés et ont abouti à **17 engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie**. En matière d'équipement, sur 10 ans, ce sont près de 900 000 euros qui seront consacrés aux opérations liées au développement durable.

Exemples d'actions en matière de ports durables

→ Certification ISO 14001 des ports de commerce ;

→ certification « OHSAS 18001 » des principaux sites portuaires (santé et sécurité au travail) ;

→ amélioration des conditions de travail grâce à la **mécanisation des tâches les plus ingrates** ;

→ réalisation d'un **bilan carbone** ;

→ réduction de la consommation énergétique des ports (par exemple déploiement d'éclairages LED) ;

→ réduction de la consommation de la **flotte de poids lourds** ;

→ accorder des subventions aux acteurs associatifs/scientifiques pour une meilleure connaissance de la faune sauvage autour des ports de commerce ;

→ améliorer la performance des **déchetteries portuaires** ;

→ enveloppe annuelle consacrée à des événements culturels ;

→ engagement sur un volume d'heures annuelles en faveur de **l'insertion par l'emploi** ;

→ améliorer l'intégration paysagère des criées ;

Le port de plaisance du Légué

LA PLAISANCE S'INSCRIT DANS UN PROJET D'ENSEMBLE POUR LE LÉGUÉ PORTÉ PAR LE FUTUR SYNDICAT MIXTE DU GRAND LÉGUÉ

Le développement du port de plaisance s'inscrit dans un grand projet pour le Légué porté par les 4 collectivités concernées : les villes de Saint-Brieuc et Plérin, Saint-Brieuc Agglomération et le Conseil général.

Ce projet est décrit dans le **plan de référence** qui a été adopté en 2005 et qui va se concrétiser par la création d'un **syndicat mixte du Grand Légué, outil collectif dont les collectivités ont souhaité se doter pour porter la réalisation du projet.**

Cet outil de pilotage de la réalisation du projet du Grand Légué réunira le Conseil général et Saint-Brieuc Agglomération.

Le syndicat mixte aura notamment, après un transfert de compétence, la responsabilité du port de plaisance.

LA CCI CONFORTE LA VOCATION DU PORT DU LÉGUÉ : UN GRAND PORT DE PLAISANCE EN BRETAGNE NORD

A l'issue d'une sérieuse compétition entre plusieurs candidats, la Commission permanente du 7 octobre 2013 a retenu l'offre de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

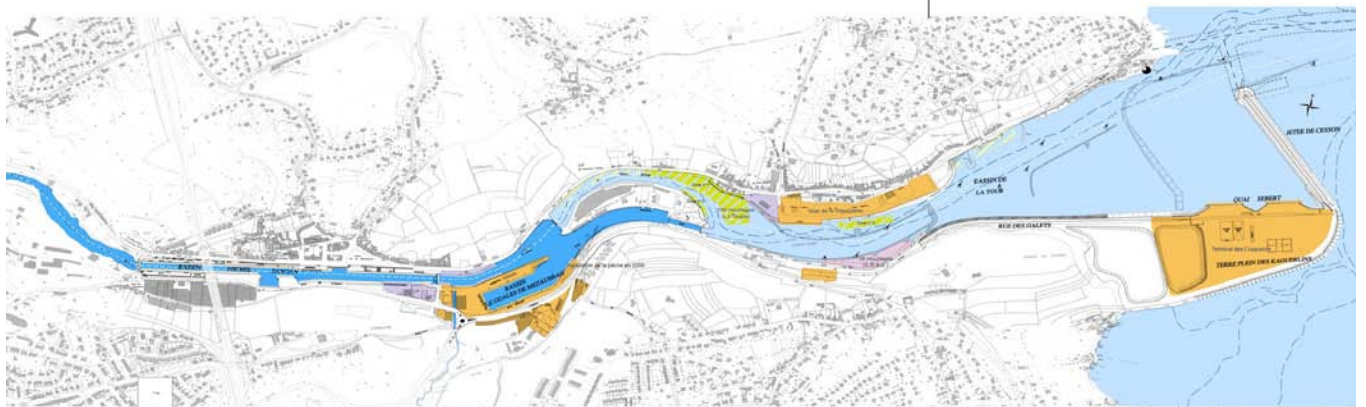
Dès le début des années 2000, pour répondre aux demandes fortes en ce sens, le port du Légué a joué la carte de la « base technique » dans le paysage portuaire départemental. Cette vocation a permis :

- la création d'entreprises ;
- le développement du carénage et de l'hivernage ;
- **et d'affirmer le rôle du Légué comme espace de plaisance.**



La plaisance dans un programme d'ensemble pour le Légué.

D'autres opérations ont déjà été engagées : la Villa Rohannech ou encore, ci-dessus, le projet de requalification du Quai Armez porté par Saint-Brieuc Agglomération.



→ *Le port du Légué : un port technique majeur en Bretagne Nord*

Le projet de la CCI propose le développement du port de plaisance en renforçant les atouts dont il dispose et qui sont reconnus à l'échelle de la Bretagne nord : le Légué est un grand port technique et d'hivernage grâce à sa situation géographique et aux équipements dont il dispose : aire de carénage, zone de stockage, engins de levage...

La CCI va conforter cette spécificité à travers **4 orientations** :

- Augmenter la capacité du port ;
- Accroître la productivité des manutentions tout en améliorant leur sécurité ;
- Accroître l'offre de service ;
- Améliorer les outils de gestion (télérelève, vidéosurveillance etc.)

Concrètement, ces orientations se traduiront, par exemple, par :

- l'aménagement d'un nouveau bassin ;
- l'aménagement d'un port à sec ;
- la sécurisation des manutentions portuaires ;
- (...)

→ *Développement de la capacité d'accueil du port : + 92 places*

Avec l'aménagement d'un nouveau bassin, et en relation avec la mise en œuvre du programme du Grand Légué, la capacité d'accueil du port sera augmentée de 92 places à partir de 2018 dès la réalisation du 4ème quai au port de commerce.

→ *De nouvelles offres de service, dynamiser les animations portuaires*

De nouvelles offres de service seront proposées :

- Pass-Port Côtes d'Armor
- PassPort Escales
- Opération « milles nautiques ». Déjà en place à Saint-Cast, cette dernière opération permet aux plaisanciers de bénéficier de réduction sur les services portuaires.
- **Une démarche innovante : proposer aux plaisanciers de faire leur déclaration de départ de façon dématérialisée.**

Le projet se construit aussi autour des **animations portuaires au Légué** : aides à l'organisation des régates (mise à disposition d'équipements), sponsoring des trophées, soutien aux manifestations ponctuelles (fêtes nautiques, salons etc.).

DES LABELS QUI TRADUISENT LA QUALITÉ DU SERVICE FOURNI

La CCI s'engage sur l'obtention du label « port propre » en 2017.

Elle s'engage aussi sur une certification OHSAS 18001 relative à la santé et à la



sécurité au travail. Après Saint-Cast, le Légué serait le deuxième port départemental à obtenir cette certification.

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE PLUS DE 650 000 € SUR 10 ANS

La CCI s'engage sur un **programme d'investissement de 656 000 €** sur 10 ans avec notamment :

- les aménagements pour sécuriser les manutentions ;
- l'aménagement du nouveau bassin plaisance ;
- les équipements pour obtenir le label « port propre » (cuve eaux noires / eaux grises) ;
- le renouvellement des pontons et équipements.

La Chambre de Commerce aura également à sa charge l'entretien des profondeurs du port (dragage).

Le Conseil général conservera l'exploitation et l'entretien des écluses.

DES TARIFS AJUSTÉS

Une nouvelle grille tarifaire sera proposée avec une hausse des tarifs de 12 % pour 2014, la hausse totale des tarifs sera de 28% (hors inflation) répercutée entre 2014 et 2018. Ensuite, les tarifs se stabiliseront (hors inflation).

Pour les mouillages, le tarif pour 2014 sera de 40 € par mouillage avec une augmentation progressive à 78 € en 2019 (soit + 15 % par an sur 5 ans). Les tarifs se stabiliseront (hors inflation) entre 2020 et 2023. La redevance d'un montant maximum de 78 € pourra toutefois s'appliquer avant 2019 en fonction du montant et de l'assiette d'imposition (taxe foncière) qui s'appliqueront sur le port de plaisance du Légué.

Ces hausses s'expliquent par :

- le niveau de service rendu et le programme de développement du port : **nouveaux aménagements, sécurisation des manutentions, nouveau bassin, nouveaux services...**
- la nouvelle fiscalité applicable au port de plaisance du Légué ;
- les obligations en matière de maintien des cotes de fond.

Une tarification qui tient compte des usages : des réductions sur les services seront proposés par le port pour les contrats à l'année.

Une **augmentation des tarifs maîtrisée** par rapport aux autres ports départementaux et le **développement de services compétitifs de carénage et d'hivernage** permettent de faire du port du Légué un des grands ports de plaisance de Bretagne.

Tarification : exemple

Avec le système de réduction tarifaire :

Pour un plaisancier qui dispose d'un navire de 6 mètres, avec un contrat annuel à quai, qui utilise un forfait carénage :

→ En 2013 : 523.50 € (abonnement annuel) + 114.76 € (forfait carénage) = 638.26 €

→ En 2014 : 586.32 € (abonnement annuel) + 58.52 € (forfait carénage avec réduction) = 644.84€ **soit une augmentation de 6.58 € (+1%).**

Pour un plaisancier qui dispose d'un navire de 9 mètres avec un contrat annuel sur pontons, qui utilise un forfait carénage :

En 2013 : 1059 € (abonnement annuel) + 240.28 € (forfait carénage) = 1299.28 €

En 2014 : 1186.08 € (abonnement annuel) + 122.50 € (forfait carénage avec réduction) = 1308.58€ **soit une augmentation de 9.3 € (+0,7%).**

Le port de plaisance de Pontrieux

A l'issue d'une sérieuse compétition entre les candidats, la Commission permanente du 7 octobre 2013 a retenu l'offre de l'entreprise MARINOV, filiale de l'entreprise « Lyonnaise des Eaux » spécialisée dans les activités portuaires (gestion environnementale des ports maritimes et fluviaux, interventions de dépollution, collecte des macro-déchets...).

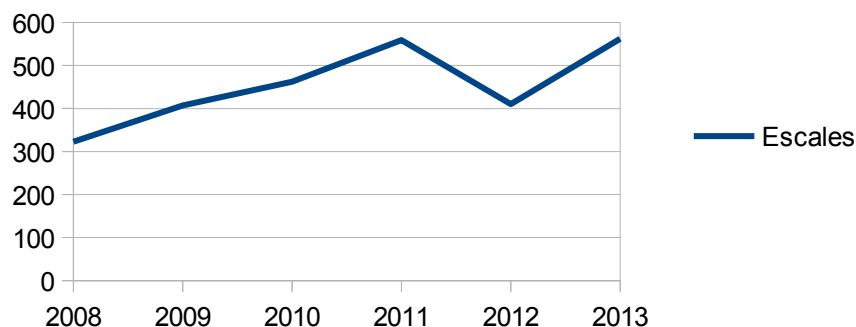
Grâce à son implantation sur le territoire (**agence de Ploumagoar**), Marinov assurera une **gestion de proximité**, en cohérence avec le souhait du Conseil général pour les activités de plaisance.

PONTRIEUX : ESCALE PRISÉE, PORT DE PLAISANCE « ATYPIQUE »

Le port de plaisance de Pontrieux bénéficie d'une situation exceptionnelle. Il se situe dans le site exceptionnel de la vallée du Trieux, à environ 8 milles nautiques de l'embouchure de ce fleuve côtier et à proximité immédiate du château de la Roche-Jagu.

De par cette situation, le port de plaisance de Pontrieux est très « atypique » dans le paysage des ports départementaux. Très apprécié de ses usagers annuels, ses particularités font aussi de lui un port de plus en plus prisé par les navigateurs en escale, et notamment les navigateurs étrangers.

Les escales au port de Pontrieux



UN PROJET QUI RESPECTE L'ORIGINALITÉ DU PORT

Le projet **MARINOV**, ambitieux et novateur, intègre bien l'originalité de Pontrieux et construit un programme de développement qui augmente le niveau de service tout en conservant le charme du petit port de plaisance.



MARINOV
GESTION ET SOLUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT PORTUAIRE

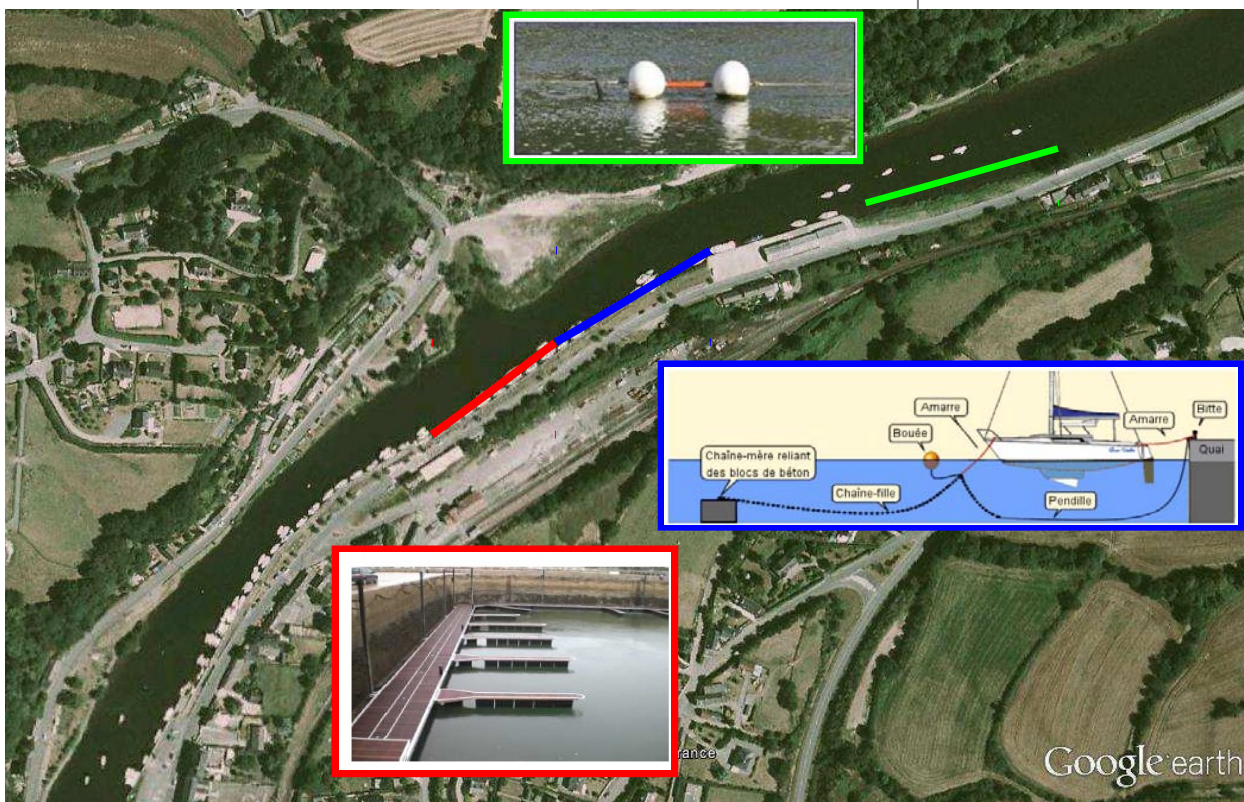


MARINOV ne se limite pas à construire une nouvelle offre sur ces pontons. Elle va aussi revoir l'offre à quai et améliorer l'offre sur mouillages.

Il y aura **3 niveaux de services adaptés aux attentes et besoins de tous les usagers** :

- des bateaux sur pontons sur 100 mètres linéaires ;
- des bateaux à quai dont l'aménagement sera réorganisé pour une capacité augmentée à quai ;
- des bateaux sur mouillages sur un périmètre identique, mais avec des mouillages remis à neufs.

Dès 2015, la capacité du port sera alors étendue à **182 places (contre environ 150 aujourd'hui)** soit une trentaine de places au minimum en plus grâce aux nouveaux équipements.



UN PORT À FAIRE CONNAÎTRE... ENCORE PLUS

Déjà réputé, le port de Pontrieux va bénéficier d'une visibilité accrue et de services propres à attirer toujours plus de plaisanciers.

Le projet de développement s'accompagne d'une politique commerciale dynamique pour valoriser, animer, faire connaître le port et s'y sentir bien.

MARINOV aménagera en plus de la capitainerie, un lieu d'accueil et de convivialité pour les plaisanciers, pour leur permettre de partager leurs expériences, préparer leurs croisières, avoir accès à de nouveaux services : **des expositions à la capitainerie, un site internet dédié, des manifestations en été, un lieu d'accueil, un lieu pour stocker du matériel...**



UN LABEL « PORTS PROPRES » EN 2017

Traduction de l'ambition portée par MARINOV pour le port de Pontrieux, le nouvel exploitant s'engage à obtenir le **label « port propre » pour 2017**.

Dès le démarrage du contrat, Marinov engagera une démarche globale pour **apporter les solutions pour la gestion des eaux grises et des eaux noires, impliquer les plaisanciers dans la protection de la qualité des eaux et participer ainsi à réduire l'impact environnemental des activités de plaisance sur le milieu.**

UN PORT PRÉCURSEUR POUR FACILITER L'ACCUEIL ET L'ACCÈS À LA PLAISANCE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

MARINOV s'engage de manière très volontariste sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le port sera accessible aux usagers à mobilité réduite qui bénéficieront d'équipements dédiés.

Une attention particulière sera apportée à la **sécurisation des différents espaces publics du port** et au respect de la chaîne de déplacement (exemple : renforcement de la signalétique pour les mal voyants).

Ce niveau d'équipement est encore **extrêmement rare** dans les ports de plaisance de Bretagne, et le port de Pontrieux se voudra **exemplaire**.

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE PLUS DE 200 000 EUROS SUR 10 ANS

Ce programme d'investissement de 220.000 euros va être mené dès 2014 sur 2 ans avec notamment :

- l'aménagement des pontons et catways ;
- la réorganisation des mouillages ;
- les équipements pour les personnes en situation de handicap ;
- l'aménagement de l'espace dédié aux plaisanciers ;
- la démarche de labellisation « Ports propres » (pompes eaux noires...)
- les nouveaux services aux plaisanciers (chariot d'armement, nettoyeur haute pression, accès WIFI, site internet dédié...).

DES TARIFS RÉNOVÉS POUR PLUS DE SERVICES AUX PLAISANCIERS ET UNE NOUVELLE IMAGE DU PORT DE PONTRIEUX

La nouvelle grille tarifaire prévoit une réévaluation progressive du prix de la place de port entre 2015 et 2017. Par ailleurs, **un tarif sera créé pour le**

nouveau service de navires sur pontons.

Si la hausse des tarifs est significative (60 % hors inflation), **elle correspond à la nouvelle place que prendra le port de Pontrieux dans le tissu maritime départemental** : un port exemplaire sur le plan environnemental et sociétal,

Les personnes à mobilité réduite : visiteurs, mais aussi usagers !

Les personnes à mobilité réduite sont aussi des plaisanciers, que ce soit avec des contrats à l'année ou en tant que visiteurs en escale.

C'est cet état d'esprit qui a conduit à proposer non seulement une accessibilité du port, mais aussi des bateaux aux personnes à mobilité réduite. Elles disposeront, d'un lève-personne en bord de quai devant la capitainerie.

En outre, dans le cadre d'une relation à établir avec l'association de canoë-kayak, des pontons de mise à l'eau adaptés pourront être aménagés pour la mise à l'eau de canoë kayak.

qui a augmenté sa capacité d'accueil, **propose de nouveaux services aux plaisanciers** et participe à l'attractivité et la dynamique du territoire.

Cette tarification est indispensable à l'évolution du port de Pontrieux, qui saura concilier une identité forte, un charme authentique, **avec des prestations innovantes propres à satisfaire les plaisanciers d'aujourd'hui et de demain.**

Une augmentation maîtrisée par rapport aux autres ports départementaux : malgré la hausse des tarifs, le port de Pontrieux **restera compétitif et intéressant au regard d'autres port départementaux.**

Tarification : exemple

Pour un bateau de 9,50 mètres (taille moyenne des bateaux de Pontrieux) le prix en 2013 est de 510€/an. En 2014, ce prix restera identique hors inflation. Il n'augmentera qu'à partir de 2015, et progressivement jusqu'en 2016 de 60 % au final. A partir de 2017, le prix se stabilisera.

La place pour un bateau de 9,50 mètres, en 2017, sera de 816€/an.

Ces tarifs sont donnés hors inflation.

Renseignements



www.cotesdarmor.fr